

NOUMEA

15 rue de Verdun, centre-ville
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Le Vendredi de 8h00 à 12h00

KONE

44 lotissement Les Cassis, voie principale – Pont Blanc
Tél : (687) 42 68 20 / Fax : (687) 42 53 15 / Mail : kne@cci.nc
Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00

Personne Morale (SARL, SA, SNC, SELARL...)

Liste des documents à fournir

Formalités Ridet

- 1 exemplaire du formulaire vert d'immatriculation (RID M2C) rempli et signé par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir, dans ce cas fournir le pouvoir).

CONCERNANT VOTRE ACTIVITE :

- La copie de la carte grise des véhicules utilitaires et engins divers utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'établissement (que vous en soyez propriétaire ou locataire) (reporter la charge utile ou la puissance sur le bulletin).
- Le carnet de francisation concernant le bateau (reporter la jauge brute sur le bulletin)

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

S'il y a lieu :

- le contrat de location-gérance enregistré (copie),
- l'acte de vente enregistré (copie),
- les surfaces commerciales des locaux destinés à l'activité : à reporter dans la zone « renseignements techniques » N° 38 au bas du bulletin vert.

Formalités DSF

- 1 déclaration d'existence
- 1 copie des statuts enregistrés
- 1 Extrait Kbis et 1 Avis ridet

Formalités RCS

- 2 exemplaires du formulaire rose d'immatriculation, remplis et signés par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir ; dans ce cas fournir le pouvoir).

CONCERNANT LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE :

- Un exemplaire original des statuts, signés, datés et enregistrés (le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires des statuts),
- Si cela n'a pas été fait dans les statuts, un exemplaire original de l'acte séparé de nomination du ou des représentants légaux,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales (la page entière sur laquelle figure l'annonce, ne pas découper l'annonce).
- L'attestation de dépôt des fonds à la banque (quel que soit le montant du capital social).
- **Attention concernant les SELARL, fournir l'attestation du Conseil d'ordre (médecin, avocat, pharmacien, dentiste, géomètre, sage-femme)**
- Une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...)

CONCERNANT LES GÉRANTS OU DIRIGEANTS :

- Un extrait de naissance (de moins de 3 mois) **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport valide (attention le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité).
- Si le gérant de nationalité étrangère et s'il est domicilié en Nouvelle-Calédonie : une copie (recto verso) de la carte de séjour en cours de validité.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (fournie par le CFE).

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Si c'est une location gérance :

- Le contrat de location gérance **enregistré** (original)
- Le journal d'annonces légales (la page entière du journal)

Si c'est un achat/vente de fonds de commerce :

- L'acte de vente **enregistré** (original).
- Le journal d'annonces légales (la page du journal)



Frais d'inscription réglementaire

- **6 900 XPF** → chèque à l'ordre du « Régie de recettes du RCS-DAE, Nouméa » (pas de paiement en espèces possible)
- Si l'immatriculation de la société se fait dans le cadre de l'achat ou de la prise en location gérance d'un fonds de commerce, il convient d'ajouter **9 500 XPF** → chèque à l'ordre du « Régisseur caisse de recettes de l'imprimerie administrative » ou espèces) ainsi que des pièces justificatives (renseignez-vous auprès du CFE)



Frais d'assistance sur option

Vous souhaitez bénéficier d'une assistance personnalisée aux formalités : une assistance physique sans RDV pour aider au remplissage, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers en retour des organismes.

- **8 500 XPF** → chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces